

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 17 Février 2022**

**Date de convocation :** 14 Février 2022

**Présents :** Didier CORVEY-BIRON, Annie BERECHÉ, René BAYLE, Nathalie DECTOT, Christian ALBERTIN, Marie-Sophie BARBIER, Régis LACROIX, Benjamin CHABERT, Guillaume CROIZAT, Mickaël GRAS, Jean-Noël MANDIER, Laure ALBERTIN, David GRAND,

**Absents :** Valérie DROUVIN, Marie-Sophie BARBIER, Vincent CAILLAT

**Approbation du précédent procès-verbal**

**1. Délibération pour location de la Salle des Fêtes aux extérieurs et associations :**

Il est évoqué que la salle des fêtes soit mise à disposition **gratuitement une fois par an entre le lundi et le jeudi** pour les associations d'utilité publique (type EFS, Croix Rouge, etc...), et également gratuitement pour les associations gérées par la SMVIC (RAM et Ludotour du vendredi soir).

Pour les autres associations extérieures à la commune, le tarif appliqué serait le même que celui prévu pour les entreprises.

Nathalie propose de faire une étude plus complète sur l'utilisation de la salle des fêtes afin de préciser ces réflexions.

Délibération mise en attente jusqu'au prochain conseil municipal.

**2. Point sur le PLUi :**

Il est important que chaque conseiller puisse confirmer sa présence ou non aux commissions, afin d'avoir l'assurance qu'un membre de la commune soit toujours présent.

Une 1ère commission étudiant les positions et souhaits d'extension ou non des communes a eu lieu. M. Le Maire et les conseillers ont le souhait de garder notre identité rurale.

**3. Point sur les travaux du terre-plein RD 1092**

Nous ne sommes pas parvenus à obtenir une subvention auprès du Département pour nous aider à financer les travaux (il faudrait attendre deux ans pour pouvoir y prétendre à nouveau dans le cadre de la sécurité de voirie). En l'état, le terre-plein représente un danger potentiel car des blocs de béton se détachent, accrochés par les camions. Il est demandé de faire d'autres devis afin de mettre en œuvre les travaux aux coûts le plus avantageux pour la commune.

**4. Point sur les Elections :**

3 Plages horaires + dépouillement sont prévus pour l'organisation de la tenue des bureaux de vote des 10 et 24 Avril 2022. Un doodle est mis en place afin que chaque élu puisse s'inscrire à sa convenance. Beaulieu Anim' organisera à cette occasion un nouveau « Beaulieu s'expose ».

**5. Délibération modificative sur le tarif de la garderie :**

A compter du 1er Septembre 2022, le tarif de la garderie passera de 1,45 € à 1,55 €. Le coût de la garderie n'a pas été augmenté depuis plusieurs années alors que la mairie a dû doubler les effectifs pour respecter les nouvelles conditions sanitaires. La commune a, par ailleurs, adhééré à la convention de partenariat avec la ludothèque afin de bénéficier d'un prêt de jeux avec roulement tout au long de l'année.

**6. Délibération pour demande de subvention au Département pour le plan Ecole :**

Le conseil municipal autorise M. Le Maire à déposer une demande de subvention auprès du département pour financer le remplacement des jeux extérieurs et le remplacement des revêtements au sol sous ces mêmes jeux. Cette subvention entre dans le Plan Ecole mis en place par le Département.

**7. Point sur les commissions de la SMVIC :**

Une réunion d'information a eu lieu sur la cybercriminalité : il faut être vigilant car beaucoup de mails frauduleux circulent, et faire des sauvegardes régulièrement qui ne restent pas sur place.

**8. Urbanisme :**

- PC GARIN Christian :

Création d'un hangar non attenant à l'habitation - Accepté  
Parcelle B 1167 – Chemin des Granges

- DP MERLE Pierre : Construction d'une serre potagère - Accepté  
Parcelle B 1265 – Chemin de Buisson Rond
  
- PCM DUNIAUD Nicolas : Modification de l'extension de toit à 85 cm (au lieu de 30) -  
Accepté  
Parcelle A 692– Moulin du Gua
  
- DP ODIER David : Construction d'un poolhouse de 20 m<sup>2</sup> - Accepté  
Parcelle C 945 – Chemin de la Charrière

**9. Questions diverses :**

- La circulation conduisant chez AMB Rousset devient très compliquée : trop de véhicules qui roulent trop vite. Le PLU a laissé un droit de réserve de chaque côté de la route, un projet va être étudié pour éventuellement l'élargir. Il faudra pour cela rencontrer les propriétaires des parcelles concernées afin de voir ensemble comment envisager au mieux une solution convenable pour chacun.
- Le Plan de Protection de l'Atmosphère de Grenoble a été mis en ligne. Les élus sont invités à aller le consulter afin de donner un avis, à la demande de la préfecture. Sans délibération d'opposition, l'avis sera d'office favorable.

Séance levée à 21H25

